

Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

(Extrait du Document d'objectifs du site « Presqu'île de Crozon »)

Le projet de site Natura 2000 FR5300019 sur l'ouest de la Presqu'île de Crozon se répartit principalement sur trois communes : Crozon, Roscanvel, Camaret-sur-Mer, et sur une petite partie de Telgruc-sur-Mer. Il a une superficie de 4382 ha dont 3672 ha (76%) sur le domaine terrestre.

Le site se compose d'un ensemble exceptionnel en mosaïques de falaises, landes, dunes, tourbières et zones humides littorales présentant un intérêt phytocénotique, faunistique et paysager exceptionnel, à l'extrême ouest de la péninsule armoricaine.

Liste des habitats d'intérêts communautaire recensés sur le site « Presqu'île de Crozon »

* habitats prioritaires

1 - HABITATS CÔTIERS ET VÉGÉTATIONS HALOPHYTIQUES

11 - Eaux marines et milieux à marées :

- 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- 1150 - Lagunes côtières*
- 1170 - Récifs

12 - Falaises maritimes et plages de galets :

- 1210 - Végétation annuelle des laisses de mer
- 1220 - Végétation vivace des rivages de galets
- 1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques

13 - Marais et prés-salés atlantiques et continentaux :

- 1310 - Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
- 1330 - Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritima*)

2 - DUNES MARITIMES ET CONTINENTALES

21 - Dunes maritimes des rivages atlantiques :

- 2110 - Dunes mobiles embryonnaires
- 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)
- 2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*
- 2190 - Dépressions humides intradunales

3 - HABITATS D'EAUX DOUCES

31 - Eaux dormantes :

- 3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
- 3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.

4 - LANDES ET FOURRES TEMPERES

- 4020 - Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix**
- 4030 - Landes sèches européennes

6 - FORMATIONS HERBACÉES NATURELLES ET SEMI-NATURELLES

64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes :

- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

7 - TOURBIÈRES HAUTES ET TOURBIÈRES BASSES

71 - Tourbières acides à sphaignes :

- 7110 - Tourbières hautes actives*

7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

72 - Tourbières neutro-alcalines (bas marais alcalins) :

7210 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* *

7230 - Tourbières basses alcalines

8 - HABITATS ROCHEUX ET GROTTES

83 - Autres habitats rocheux :

8330 - Grottes marines submergées ou semi-submergées

9 - LES FORÊTS

91 - Forêts de l'Europe tempérée :

9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus*
(*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)

Liste des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site « Presqu'île de Crozon »

► Plantes

Le liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) (orchidée)

Code Natura 2000 : 1903

STATUT DE PROTECTION

- Directive "Habitats - Faune - Flore" : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe I.
- Espèce protégée au niveau national en France : annexe I

Cette espèce fait également partie des 37 plantes à forte valeur patrimoniale en Bretagne (rapport Conservatoire Botanique National de Brest pour la DIREN et le Conseil Régional de Bretagne)

L'oseille des rochers (*Rumex rupestris*)

Code Natura 2000 : 1441

STATUT DE PROTECTION

- Directive "Habitats - Faune - Flore" : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe I.
- Espèce protégée au niveau national en France : annexe I

Cette espèce fait également partie des 37 plantes à forte valeur patrimoniale en Bretagne (rapport Conservatoire Botanique National de Brest pour la DIREN et le Conseil Régional de Bretagne).

Le trichomanès remarquable (*Trichomanes speciosum*) (fougère)

Code Natura 2000 : 1421

STATUT DE PROTECTION

- Directive "Habitats - Faune - Flore" : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe I.
- Espèce protégée au niveau national en France : annexe I

Cette espèce fait également partie des 37 plantes à forte valeur patrimoniale en Bretagne (rapport Conservatoire Botanique National de Brest pour la DIREN et le Conseil Régional de Bretagne)

► Insectes

La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) (libellule)

Code Natura 2000 : 1041

STATUT DE PROTECTION

- Directive Habitats : annexe II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Espèce protégée au niveau national
- Liste Rouge (UICN France : vulnérable).

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) (demoiselle)

Code Natura 2000 : 1044

STATUT DE PROTECTION

- Directive Habitats : annexe II

- Convention de Berne : annexe II
- Espèce protégée au niveau national
- Liste Rouge (UICN France : en danger).

Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) (papillon)

Sous-espèce *E. aurinia aurinia*
Code Natura 2000 : 1065

STATUT DE PROTECTION

- Directive Habitats : annexe II,
- Convention de Berne : annexe II,
- Protection nationale,
- Liste Rouge (catégorie UICN France : en danger)

l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) (papillon)

Code Natura 2000 : 1078

STATUT DE PROTECTION

- Directive Habitats : annexe II, Sous-espèce *Rhodonensis* prioritaire

Note pour la mise à jour du DOCOB : la sous-espèce concernée par la Directive n'est pas présente sur le site « Presqu'île de Crozon » : l'espèce peut être enlevée de la liste.

Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Code Natura 2000 : 1083

STATUT DE PROTECTION

- Directive Habitats : annexe II
- Convention de Berne : annexe III

l'Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*)

Code Natura 2000 : 1007

STATUT DE PROTECTION

- Directive Habitats : annexe II et IV,
- Convention de Berne : annexe II,
- Protection nationale,
- Liste Rouge (catégorie UICN statut indéterminé)

► Mammifères

le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (chauve-souris)

Code Natura 2000 : 1304

STATUT DE PROTECTION

- Directive Habitats : annexe II et IV,
- Convention de Berne : annexe II,
- Convention de Bonn : annexe II,
- Protection nationale,

- Liste Rouge (catégorie UICN France : vulnérable),
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves naturelles et conventions entre propriétaires et associations protégeant des gîtes de reproduction.

la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) (chauve-souris)

Code Natura 2000 : 1308

STATUT DE PROTECTION

- **Directive Habitats : annexe II et IV,**
- Convention de Berne : annexe II,
- Convention de Bonn : annexe II,
- Protection nationale,
- Liste Rouge (catégorie UICN France : vulnérable),
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves naturelles et conventions entre propriétaires et associations protégeant des gîtes de reproduction.

Le Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) (Chauve-souris)

Code Natura 2000 : 1321

STATUT DE PROTECTION

- **Directive Habitats : annexe II et IV,**
- Convention de Berne : annexe II,
- Convention de Bonn : annexe II,
- Protection nationale,
- Liste Rouge (catégorie UICN France : vulnérable),
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves naturelles et conventions entre propriétaires et associations protégeant des gîtes de reproduction.

*Note : le vespertillon qui avait été noté comme un vespertillon à oreilles échancrées c'est avéré être un vespertillon de Bechstein (*Myotis Bechsteini*, code natura 1323). Il a les mêmes statuts de protection que le vespertillon à oreilles échancrées.*

La loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Code Natura 2000 : 1355

STATUT DE PROTECTION

- **Directive Habitats : annexe II et IV,**
- Convention de Berne : annexe II,
- Convention de Washington : annexe I,
- Protection nationale,
- Liste Rouge (catégorie UICN France : en danger),
- Havres de paix, réserves naturelles et conventions entre propriétaires et associations protégeant des gîtes de reproduction.

Le Phoque gris (*Halichoerus grypus*)

Code Natura 2000 : 1364

STATUT DE PROTECTION

- **Directive Habitats : annexe II et IV,**
- Convention de Berne : annexe III,
- Convention de Bonn : annexe II (populations de la mer Baltique)
- Protection nationale,
- Liste Rouge (catégorie UICN France : vulnérable),

Liste des objectifs généraux de gestion du DOCOB

Ces objectifs ont pour cadre la Directive « Habitats ». Ils concourent à la conservation des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire tout en tenant compte des activités humaines locales.

Objectif 1/ Maintien et restauration des habitats d'intérêt communautaire

Actuellement, les habitats d'intérêt communautaire (sans les habitats d'intérêt communautaire présents sur l'estran) représentent 630 ha soit 18.85 % de la surface totale du site Natura 2000 de la Presqu'île de Crozon.

Il convient de maintenir et de restaurer à la fois les surfaces qu'ils occupent mais également le bon état de conservation de ces milieux naturels, en équilibre avec les différentes activités humaines présentes sur le site et l'évolution naturelle des milieux.

Les dégradations les plus importantes concernent surtout les landes, les dunes et les falaises avec végétation atlantique.

Ces milieux sont ponctuellement touchés par la sur-fréquentation sur la côte et surtout menacés par un enrichissement et un enrésinement important dans les secteurs plus en retrait du bord de côte.

Objectif 2/ Maintien et restauration des populations d'espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et de leurs habitats d'espèces.

Sur le site on trouve 3 espèces végétales et 11 espèces animales listées à l'annexe II et étant d'intérêt communautaire. En ce qui concerne les espèces végétales, la gestion concerne généralement des stations bien définies où il convient de maintenir les conditions nécessaires à leur maintien.

Pour les espèces animales, les habitats d'espèces peuvent couvrir de grandes surfaces et de nombreux types de milieux. La définition des habitats d'espèces pour la faune est plus difficile. Une meilleure connaissance de ces derniers permettra de préciser les actions de gestion.

Objectif 3/ Assurer une information et une sensibilisation des acteurs et du public au sujet des espaces naturels.

Les actions de gestion ne pourront être mises en place qu'en parallèle avec une information des usagers. La communication autour du programme Natura 2000 doit être poursuivie et il faudra permettre à chacun d'avoir accès aux données et aux « fiches actions ».

Des actions de sensibilisation et d'éducation au respect de l'environnement devront également être engagées afin de participer à une prise de conscience générale de l'importance des espaces naturels.

Objectif 4/ Vers une gestion du patrimoine naturel à l'échelle de la Presqu'île de Crozon

La surface des espaces naturels à conserver et leur richesse est très importante sur le site Natura 2000 mais aussi sur toute la Presqu'île. Cette nature et ces paysages sont des atouts importants pour les communes, et leur gestion durable permettra de conserver l'image d'une Presqu'île accueillante et préservée. Pour cela un développement des moyens humains et techniques au service des espaces naturels est important.

Liste des objectifs opérationnels

Les objectifs généraux décrits ci-dessus sont déclinés en objectifs opérationnels, eux-mêmes mis en œuvre au travers d'actions. Lorsque cela est nécessaire, une synthèse des actions à mener par secteur est faite dans un tableau résumé à la fin de la « fiche action ».

Objectif 1/ Maintien et restauration des habitats d'intérêt communautaire

► Objectif opérationnel 1A/ Gestion des landes sèches, landes humides et pelouses littorales

- *sur-fréquentation*

Fiche 1A1/ Organiser l'accueil des visiteurs sur les sites les plus fréquentés: canalisation du cheminement

Fiche 1A2/ Restauration des secteurs de landes et pelouses littorales les plus dégradés

- *Embroussaillage*

Fiche 1A3/ Suivi et entretien de la lande rase d'intérêt communautaire

Fiche 1A4/ Restauration de certains secteurs de lande rase

Fiche 1A5/ Rajeunissement de certains secteurs de landes hautes

Fiche 1A6/ Gestion particulière des landes humides

- *Autre*

Fiche 1A7/ Maîtrise de l'enrésinement

Fiche 1A8/ Veiller à une dépollution pyrotechnique respectueuse des habitats

► Objectif opérationnel 1B/ Gestion des systèmes dunaires

Fiche 1B1/ Préserver les habitats dunaires des dégradations liées à la sur-fréquentation

Fiche 1B2/ Restaurer les dunes trop dégradées

Fiche 1B3/ Limiter l'enfrichement des zones dunaires

Fiche 1B4/ Limiter la fermeture des dépressions humides intradunales

Fiche 1B5/ Maîtriser la rudéralisation des dunes

► Objectif opérationnel 1C/ Gestion des zones humides

Fiche 1C1/ Suivi et amélioration de la qualité des eaux

Fiche 1C2/ Amélioration de la circulation des eaux et gestion hydraulique

Fiche 1C3 /Surveiller les pratiques nuisibles au milieu

Fiche 1C4 /Maîtrise du développement des roselière et du développement des saules

Fiche 1C5 /Gestion du développement de la fréquentation

Fiche 1C6 /Mettre en place un suivi de la *Spartina alterniflora*

Fiche 1C7 / Poursuite du suivi scientifique sur la réouverture du Polder de l'Aber et l'évolution de la flèche dunaire

Fiche 1C8/ Réouverture et entretien des tourbières et zones tourbeuses

Fiche 1C9/ Réalisation d'un plan de gestion précis de la tourbière de Tromel

Fiche 1C10 / Entretien de deux habitats d'eau douce : les eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses à littorale et les eaux oligo-mésotrophes calcaires à Chara sp

► Objectif opérationnel 1D/ Connaissance et préservation de l'estran

Fiche 1D1/ Diagnostiquer les richesses de l'estran
Fiche 1D2/ Veiller à une pratique de la pêche à pied respectueuse du milieu
Fiche 1D3 / Privilégier un nettoyage manuel et respectueux des milieux pour les hauts de plages
Fiche 1D4/ Préservation des herbiers de zostère
Fiche 1D5/ Suivi des grottes marines

► **Objectif opérationnel 1E/ Lutte contre les espèces invasives**

Fiche 1E1/ Inventaire des espèces invasives et mise à jour régulière des données
Fiche 1E2/ Destruction des espèces végétales invasives
Fiche 1E3/ Régulation des espèces invasives animales
Fiche 1E4 /Sensibiliser et informer les acteurs économiques et le public

► **Objectif opérationnel 1F/ Organiser l'accueil du public sur le site Natura 2000**

Fiche 1F1/ Amélioration des stationnements menaçant des habitats d'intérêt communautaire et du réseau de stationnement à l'échelle du site
Fiche 1F2/ Réflexion à l'échelle du site ou de la Presqu'île pour un projet de territoire
Fiche 1F3/ Gestion du camping-caravaning "sauvage"
Fiche 1F4/ Organiser la gestion des sentiers sur le site
Fiche 1F5/ Gestion des grands évènements et des compétitions
Fiche 1F6/ Surveillance et suivi des autres activités

Objectif 2/ Maintien et restauration des populations d'espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et de leurs habitats d'espèces

► Objectif opérationnel 2A/ Assurer la pérennité des stations de plantes d'intérêt communautaire

Fiche 2A1/ Gestion de la station à Liparis de Loesel
Fiche 2A2/ Gestion de la Spiranthe d'été
Fiche 2A3/ Gestion des stations d'Oseille des rochers
Fiche 2A4/ Suivi du Trichomanes Remarquable

► Objectif opérationnel 2B/ Assurer le maintien des populations d'invertébrés

Fiche 2B1/ Développer les connaissances sur les populations d'invertébrés du site
Fiche 2B2/ Assurer le maintien des habitats d'espèces

► Objectif opérationnel 2C/ Assurer le maintien des populations de Chiroptères

Fiche 2C1/ Poursuivre les études et prospections liées aux chauves-souris dans la Presqu'île
Fiche 2C2/ Poursuivre le suivi de la population de Grands Rhinolophes sur le site et dans la Presqu'île
Fiche 2C3/ Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage existants
Fiche 2C4/ Travaux et aménagements sur un gîte de reproduction ou d'hivernage
Fiche 2C5/ Amélioration des capacités d'accueil des gîtes existants (ou potentiels)
Fiche 2C6/ Préservation, amélioration des territoires de chasse
Fiche 2C7/ Intégration sociale des enjeux liés aux chauves-souris

► Objectif opérationnel 2D/ Assurer le maintien de la population de Loutre

Fiche 2D1/ Développer les connaissances au sujet de la population Presqu'îlienne
Fiche 2D2/ Assurer le maintien et la tranquillité de la population de Loutre présente sur le site

► Objectif opérationnel 2E/ Prise en compte du reste de la faune et de la flore

Fiche 2 E1/ Etude du Phoque gris
Fiche 2 E2/ Prise en compte de l'avifaune lors de la gestion
Fiche 2 E3/ Assurer le maintien des populations de reptiles et d'amphibiens
Fiche 2 E4/ Prise en compte de la flore protégée et remarquable lors de la gestion

Objectif 3/ Assurer une information et une sensibilisation au sujet des espaces naturels

► Objectif opérationnel 3A/ Information autour de la procédure Natura 2000

Fiche 3A1/Mise en place d'outils d'information accessibles et leur mise à jour régulière
Fiche 3A2/Diffusion de l'information et animations autour de Natura 2000

► Objectif opérationnel 3B/ Sensibilisation au respect de l'environnement

Fiche 3B1/Education à l'environnement
Fiche 3B2/ Sensibilisation des acteurs économiques

Objectif 4/ Vers une gestion du patrimoine naturel à l'échelle de la Presqu'île de Crozon

► Objectif opérationnel 4A/ Assurer la mise en œuvre du Document d'objectifs

Fiche 4A1/ Assurer la mise en œuvre et le suivi administratif et technique des actions prévues dans le document d'objectifs
Fiche 4A2/ Mise en place d'un comité de suivi de la phase opérationnelle du document d'objectifs
Fiche 4A3 / Prise en compte de toutes les contraintes réglementaires et foncières lors du montage des dossiers
Fiche 4A4/ Coordonner les différentes politiques de gestion des espaces naturels

► Objectif opérationnel 4B/ Vers une politique communautaire d'entretien et de gestion du patrimoine naturel

Fiche 4B1/ Réflexion sur la mise en place d'une structure communautaire de coordination simple
Fiche 4B2/ Réflexion sur la mise en place d'une structure communautaire intégrale de gestion des espaces naturels

